

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## PASTILLES JAVEL DOSE

Version: 9

Date de révision: 04/10/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: PASTILLES JAVEL DOSE PRATIQUE ET SÛR
1. 1. 1. Contient: • sel de sodium de l'acide dichloroisocyanurique dihydraté
1. 1. 2. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: agent de désinfection et de blanchiment  
Par mesure de sécurité, utiliser uniquement pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi.  
Ne jamais mélanger avec d'autres produits.
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: SOCIETE EAU ECARLATE  
28, rue de la Résistance  
F-91707 Ste Geneviève des Bois  
France  
Tél: +33 (0)1 69 46 52 70  
Télécopie: +33 (0)1 69 46 25 22  
Courriel: info@eauecarlate .fr
1. 4. N° code du produit: 3152210228280
1. 5. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59  
B - Centre Antipoisons Tél: 070/245.245

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: mode 99/45 Xi R36/37  
Xn R22  
N R50/53  
mode CLP \* Irr. oc. 2A / SGH07 - H319 \*  
\* Tox. aiguë 4 / SGH07 - H302 \*  
\* Tox. aq. aiguë 1 / SGH09 - H400 \*  
\* Tox. aq. chron. 1 / SGH09 - H410 \*  
\* STOT un. 3. / SGH07 - H335 \*
2. 2. Éléments d'étiquetage (CLP - SGH):
-  
- Attention Attention
2. 2. 1. Symbole(s): .
2. 2. 2. Mention de danger: H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
2. 2. 3. Prévention: P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P261 Éviter de respirer les poussières  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
2. 2. 4. Intervention: P301 EN CAS D'INGESTION:  
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.  
P330 Rincer la bouche.  
P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:  
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
. . .
2. 2. 5. Stockage: .  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## PASTILLES JAVEL DOSE

Version: 9

Date de révision: 04/10/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

2. 2. 6. Elimination:	P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation nationale (flacon vide et bouchon dans le tri sélectif)
2. 3. Information(s) complémentaire(s):	Indication tactile pour les non voyants Utiliser exclusivement pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et manipuler les pastilles les mains parfaitement sèches  Parmi autres ingrédients contient : - plus de 30% agents de blanchiment chlorés désinfectants TP2 TP4 dichloroisocyanurate de sodium dihydraté: 64.1% p/p soit 35.9% de chlore actif(2.65g ou 1.44g de chl actif par pastillesde 4g)  - <5% agents de surface anioniques P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. EUH206 Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore) EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
2. 4. Dangers principaux:	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
2. 5. Autres dangers:	Risque d'incendie par décomposition et danger d'explosion par formation de trichorure d'azote en présence de composés azotés et d'humidité

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Formule:	EE32/3
3. 2. Description du mélange:	dichloroisocyanurate de sodium dihydrate et sels minéraux effervescents avec un agent de surface anionique
3. 3. Composant(s) contribuant aux dangers:	<ul style="list-style-type: none"><li>• sel de sodium de l'acide dichloroisocyanurique dihydraté - N° Id: 613-030-01-7 - N° CE: 220-767-7 - N° CAS: 51580-86-0 - Conc. (% pds) : 60 &lt; C &lt;= 70 - R-S : Classification: • Xn; R 22 • R 31 • Xi; R 36/37 • N; R 50-53 • - SGH : * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 - STOT un. 3 - H335 - Irr. oc. 2 - H319 * SGH09 - Environnement - Attention - Tox. aq. chron. 1 - H410</li><li>• acide adipique - N° Id: 607-144-00-9 - N° CE: 204-673-3 - N° CAS: 124-04-9 - Conc. (% pds) : 20 &lt; C &lt;= 25 - R-S : Classification: • Xi; R 36 • - SGH : * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Irr. oc. 2 - H319 - VME mg/m<sup>3</sup> = 5</li></ul> <p>Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.</p>

### 4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:	
4. 1. 1. Conseils généraux:	En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
4. 1. 2. Inhalation:	Eloigner du lieu d'exposition, si possible à l'air libre et coucher la victime.
4. 1. 3. Contact avec la peau:	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver abondamment à l'eau. En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## PASTILLES JAVEL DOSE

Version: 9

Date de révision: 04/10/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

4. 1. 4. Contact avec les yeux:	Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.
4. 1. 5. Ingestion:	Rincer la bouche, faire boire beaucoup d'eau, ne pas faire vomir, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	
4. 2. 1. Inhalation:	L'inhalation de poussières peut être irritante pour les voies respiratoires
4. 2. 2. Contact avec la peau:	irritation modérée de la peau
4. 2. 3. Contact avec les yeux:	irritation grave des yeux
4. 2. 4. Ingestion:	Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction:	En cas d'incendie, utiliser: eau abondante en jet
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit. En cas d'incendie, des gaz corrosifs et toxiques se dégagent.
5. 3. Conseils aux pompiers:	Porter un appareil respiratoire autonome.
5. 4. Méthode(s) spéciale(s):	Utiliser un jet d'eau pour refroidir les surfaces exposées et pour protéger les pompiers.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	très peu de eau, mousse et poudre Réagit violemment avec les agents d'extinction tels que poudre chimique sèche base sels d'ammonium

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Éviter toute formation de poussière. Ne pas remettre les pastilles humides et polluées dans l'emballage
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Les autorités compétentes seront prévenues de tout déversement accidentel dans un cours d'eau ou dans les égouts.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Balayer ou enlever à la pelle sans créer de poussière pour éliminer comme déchet chimique. Après le nettoyage, rincer les restes de produit à l'eau. De petite quantité peuvent être traitée avec de l'eau en tenant compte de la quantité de chlore actif dans les eaux de décharges. Les déchets peuvent être recueillis dans des fûts propres et secs et traiter avec du sulfite de sodium en quantité calculée par rapport au chlore actif présent.
6. 4. Référence à d'autres sections:	Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:	
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	A manipuler dans des locaux bien ventilés. Éviter le contact avec la peau et les yeux, ainsi que l'inhalation des vapeurs et brumes de pistolage. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Éviter la formation de poussière.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):	Empêcher l'absorption d'humidité et la contamination en conservant le récipient bien fermé. Ne jamais remettre le produit non utilisé dans son emballage d'origine.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## PASTILLES JAVEL DOSE

Version: 9

Date de révision: 04/10/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

### 7. 2. Stockage:

- |                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: | Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.<br>Conserver hors de la portée des enfants.<br>Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit. |
| 7. 2. 2. Condition(s) de stockage:                                                                                  | Conserver à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleur.<br>Conserver dans un endroit frais et très bien ventilé.<br>Conserver dans un récipient bien fermé.<br>Conserver à une température ne dépassant pas (°C): 35                                                  |
| 7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:                                                                     | Voir rubrique 10.2                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| 7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:                                                 | Les emballages plastiques sont recommandés.                                                                                                                                                                                                                                        |
| 7. 2. 5. Matériaux d'emballage non adaptés:                                                                         | aucun                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):                                                                     | Date de péremption : 2 ans après la date de production indiquée sur l'emballage<br>Utilisation(s) particulière(s): produit ménager                                                                                                                                                 |

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8. 1. Paramètres de contrôle:

- |                                              |                                                                                                                                                        |
|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:             | • acide adipique : VME mg/m <sup>3</sup> = 5<br><br>1ppm pour le chlore                                                                                |
| 8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:        | Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale. |
| 8. 2. Contrôles de l'exposition:             |                                                                                                                                                        |
| 8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: | appareil respiratoire seulement en cas de formation de poussière                                                                                       |
| 8. 2. 2. Protection des mains:               | gants en PVC ou autre matière plastique ou en caoutchouc naturel conforme à la norme EN 374                                                            |
| 8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:  | vêtement de protection                                                                                                                                 |
| 8. 2. 4. Protection des yeux:                | Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures.                                                                                     |
| 8. 2. 5. Protection individuelle:            | Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.                                                                                             |
| 8. 3. Mesure(s) d'hygiène:                   | Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.<br>Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.         |

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

- |                                             |                  |
|---------------------------------------------|------------------|
| 9. 1. 1. Aspect:                            | comprimé 4g      |
| 9. 1. 2. Couleur:                           | blanc            |
| 9. 1. 3. Odeur:                             | légère de chlore |
| 9. 1. 4. PH:                                | 7                |
| 9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition:   | Non applicable.  |
| 9. 1. 6. Point d'éclair:                    | Non applicable.  |
| 9. 1. 7. Température d'auto-inflammabilité: | Non applicable.  |
| 9. 1. 8. Limites d'explosivité:             | Non applicable.  |
| 9. 1. 9. Inflammabilité (solide, gaz):      | Non applicable.  |
| 9. 1. 10. Densité relative (eau = 1):       | Non applicable.  |

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## PASTILLES JAVEL DOSE

Version: 9

Date de révision: 04/10/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

9. 1. 11. Masse volumique apparente:	0.94-1
9. 1. 12. Viscosité:	Non applicable.
9. 2. Autres informations:	
9. 2. 1. Hydrosolubilité:	250 g/L
9. 2. 2. Liposolubilité:	partiellement miscible
9. 2. 3. Solubilité aux solvants:	partiellement miscible

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	le produit présente des propriétés oxydantes. Éviter tout contact avec des matières oxydables organiques ou inorganiques.
10. 2. Stabilité chimique:	Décomposition thermique : le produit se décompose si réchauffé au dessus de 200°C avec perd'eau dès 50-100°C.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Le contact avec la matière organique peut provoquer une combustion A la suite de contact avec les acides on obtient la décomposition avec dégagement de chlore. Éviter notamment le contact avec des composants contenant de l'azote (ammoniaque, urée, amines ou autres composés similaires).
10. 4. Conditions à éviter:	Le produit présente des propriétés oxydantes Éviter tout contact avec des matières oxydables organiques ou inorganiques Le contact avec la matière organique peut provoquer une combustion
10. 5. Matières incompatibles:	A la suite d'un contact avec les acides on obtient la décomposition avec dégagement de chlore. Éviter notamment le contact avec des composés contenant de l'azote (ammoniaque, urée, amines ou autres composés similaires)
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	voir les matières à éviter Au contact de beaucoup d'eau, il réagit en dégageant du trichlorure d'azote violemment explosif La décomposition se nourrit du dégagement de gaz toxiques (chlore, phosgène) et de chaleur.

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	A des hautes concentrations les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux et du nez.
11. 2. Toxicité aiguë:	
11. 2. 1. Inhalation:	CL50/inhalation/1h/rat = <6.55mg/l
11. 2. 2. Contact avec la peau:	DL50/cutanée/lapin = >3160 mg/kg en solution aqueuse à 40%
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	irritation des yeux
11. 2. 4. Ingestion:	DL50/orale/rat = 1670 mg/kg solution aqueuse 10%
11. 3. Sensibilisation:	Des manifestations allergiques peuvent apparaître dans les heures suivant l'exposition.(formation possible de chloramine dans l'eau polluée)
11. 4. Toxicité chronique:	Les expériences sur animal n'ont pas montré d'effets cancérigènes, tératogènes ou mutagènes.(pour le dérivé chloré)
11. 5. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée:	Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses dues aux propriétés dégraissante du produit.
11. 6. Information(s) supplémentaire(s):	Ce produit contient des substances inscrites au tableau des maladies professionnelles n° 66 rhinite et asthme professionnel.

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	dangereux pour l'environnement aquatique
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Difficilement biodégradable.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Pas de bio-accumulation.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## PASTILLES JAVEL DOSE

Version: 9

Date de révision: 04/10/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

12. 4. Mobilité dans le sol:	Données non disponibles.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Non applicable.
12. 6. Autres effets néfastes:	aucun de connu
12. 6. 1. Toxicité aquatique:	CL50 (96h) poissons 0.22 mg/l pour le DCCNa PUR 0.11 mg/l pour la daphnie Peut entraîner des effets préjudiciables à long terme pour l'environnement aquatique.
12. 7. Information(s) générale(s):	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Evacuer comme déchet dangereux.
13. 2. Emballages contaminés:	Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.
13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s):	Déchet à éliminer conformément à la loi des déchets chimiques: Catalogue européen des déchets 20 01 29 détergents contenant des substances dangereuses

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU:	3077
14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. - ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.(DICHLOROISOCYANURATE DE SODIUM DIHYDRATE A 64% et 12% DE BICARBONATE DE SODIUM, 21% ACIDEADIPIQUE)
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	9
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID:	9
14. 3. 4. Code danger:	90
14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales:	M7 274-335-601 LQ 5kg/flacon et 30kg brut par carton
14. 3. 6. Instructions d'emballage:	P002-IBC08-LP02-R001 -/- PP12-B3
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	9
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 4. 3. Polluant marin:	oui
14. 4. 4. N° FS:	F-A, S-F
14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG:	9
14. 4. 6. Instructions d'emballage:	P002 LP02 -/- PP12
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	9
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA:	9
14. 5. 4. Avis ou remarques importantes:	Aéronef passager et cargo

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## PASTILLES JAVEL DOSE

Version: 9

Date de révision: 04/10/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

- |                                                                                                      |                 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| 14. 6. Dangers pour l'environnement:                                                                 | voir ci-dessus  |
| 14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:                                        | aucun           |
| 14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: | Non applicable. |

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- |                                                                                                                                    |                                                                                                                                            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: | réglementation ICPE<br>Règlement détergent 648-20004<br>directive biocides 98/8 et adaptations                                             |
| 15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:                                                                                         | Non applicable.                                                                                                                            |
| 15. 3. Avis ou remarques importantes:                                                                                              | Ce produit est conforme à la norme EN 1276 à la concentration de 0.14% p/V soit 1 pastilles pour 2L d'eau(conditions de saleté, 20°C, 5mn) |

### 16. AUTRES INFORMATIONS

- |                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 16. 1. Législation(s) suivie(s):                                  | Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.<br><br>- annexe VI règlement 1272/2008 & adaptations<br>- directive 99/45 sur les préparations dangereuses et adaptations<br>- CLP 1272/2008 & adaptations                          |
| 16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: | H302 Nocif en cas d'ingestion.<br>H335 Peut irriter les voies respiratoires.<br>H319 Provoque une sévère irritation des yeux.<br>H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                                                                                |
| 16. 3. Avis ou remarques importantes:                             | Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.<br><br>Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur. |
| 16. 4. Restrictions:                                              | Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).                                                                                                                                                                       |
| 16. 5. Historique:                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 16. 5. 1. Date de la première édition:                            | 03/01/2003                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| 16. 5. 2. Date de la révision précédente:                         | 30/03/2011                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| 16. 5. 3. Date de révision:                                       | 04/10/2014                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| 16. 5. 4. Version:                                                | 9                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 16. 5. 5. Révision chapitre(s) n°:                                | 2-3-16                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| 16. 6. Réalisé par:                                               | Danièle SAVILLE(daniele.saville@wanadoo.fr)                                                                                                                                                                                                                                                                  |